



Doc. 15363
25 septembre 2021

Conséquences humanitaires du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

Amendement¹ n° 20

Dans le projet de résolution, paragraphe 6.7, après « autorités azerbaïdjanaises », ajouter les mots suivants:

« de s'acquitter de leurs obligations et »

Déposé par:

RUBINYAN Ruben, Arménie, PPE/DC
AGHAJANYAN Eduard, Arménie, NI
BAGHDASARYAN Nazeli, Arménie, NI
GHAZARYAN Sona, Arménie, NI
VARDANYAN Vladimir, Arménie, PPE/DC

1. 2021 - Quatrième partie de session

